

CONSEIL D'ORIENTATION
Séance du jeudi 8 juin 2017

—————
Sous la présidence de Monsieur le Professeur Patrick NIAUDET
—————

Procès-verbal

Étaient présents

Membres du conseil d'orientation

M. le professeur Patrick NIAUDET, Président du conseil d'orientation

Mme Catherine GENISSON, sénatrice

M. Gilbert BARBIER, sénateur

Mme Pascale FOMBEUR, membre du Conseil d'Etat

M. Antoine LAZARUS, membre de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme

M. le professeur Philippe JONVEAUX, expert scientifique spécialisé dans le domaine de la génétique

M. le docteur Jean-Marie KUNSTMANN, expert scientifique spécialisé dans le domaine de la médecine de reproduction

M. le professeur Louis BUJAN, expert scientifique spécialisé dans le domaine de la médecine de la reproduction

M. le professeur Bertrand FONTAINE, neurologue

Mme Agnès LEVY, psychologue

M. Marc GRASSIN, philosophe

M. Gérard LABAT, représentant de la Fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux

M. David LE BRETON, anthropologue

M. le docteur Pierre LEVY-SOUSSAN, pédopsychiatre

Mme Danièle LOCHAK, représentante de la Ligue des droits de l'homme

Mme Nathalie TRICLIN, représentante de l'Association Alliance maladies rares

Membres de l'Agence de la biomédecine

Mme Anne COURREGES, directrice générale

M. Karim LAOUABDIA, directeur général adjoint chargé de la politique médicale et scientifique

Mme Anne DEBEAUMONT, directrice juridique

M. Thomas VAN DEN HEUVEL, juriste

M. Dominique ROYERE, direction médicale et scientifique

M. Philippe FOURCHTEIN, mission d'inspection

M. Samuel ARRABAL, direction médicale et scientifique

Étaient excusés

M. Jean-Louis TOURAINÉ, député

M. Jean-Sébastien VIALATTE, député

M. Alain CLAEYS, député

Mme Catherine DEROCHÉ, sénatrice

M. Daniel CHASSEING, sénateur

Mme Frédérique DREIFUSS-NETTER, membre de la Cour de cassation

M. Jean-Louis VILDÉ, membre du Comité consultatif national d'éthique

M. le professeur Jean-Pierre JOUET, expert scientifique spécialisé en hématologie

M. le professeur Denis CASTAING, chirurgien en transplantation d'organes

M. le docteur Luc SENSEBE, hématologue

M. Bruno GAURIER, représentant de l'Association des paralysés de France

M. Christophe MASLE, représentant de l'Association « France AMP »

M. Philippe VAUR, représentant de l'Union Nationale des Associations Familiales

ORDRE DU JOUR

1. *Procès-verbal de la séance du 11 mai 2017 (approbation) 4*
2. *Points d'actualité (information) 4*
3. *Réflexions sur l'âge de procréer en AMP (approbation)..... 5*
4. *Dossiers d'autorisation 5*

COMPTE RENDU

La séance est ouverte à 9 heures 45.

1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2017 (APPROBATION)

Le procès-verbal de la séance du 11 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. POINTS D'ACTUALITÉ (INFORMATION)

Départ à la retraite d'un collaborateur de l'Agence

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine annonce le départ à la retraite du Professeur Dominique Royère (directeur de la direction PEGH) à l'été prochain. Elle le remercie chaleureusement pour son travail effectué au sein de l'Agence, ce travail ayant notamment bénéficié au conseil d'orientation.

Journées de l'Agence

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine rappelle que les journées de l'Agence ont eu lieu les 18 et 19 mai 2017. Elle remercie les intervenants et les participants à ces journées qui ont permis à de nombreux et riches échanges de se tenir.

Cabinet de la ministre de la santé

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine souligne que la nouvelle ministre de la santé connaît bien l'Agence puisque celle-ci a été membre du comité médical et scientifique greffe de l'Agence par le passé. En outre, la composition de son cabinet a été publiée au journal officiel le week-end dernier.

Mise en ligne des plans d'action ministériels

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine indique que la validation des nouveaux plans d'action ministériels (greffe, PEGh, etc.) est effective puisque les plans sont désormais en ligne sur le site du ministère. Ceux-ci n'engagent pas seulement l'Agence de la biomédecine : il est donc primordial de les faire connaître auprès de la communauté professionnelle.

Contentieux

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine rappelle que deux affaires portant sur l'export de gamètes de deux hommes âgés de près de 70 ans avaient été appelées devant le tribunal administratif de Montreuil. Celui-ci a donné raison aux deux hommes concernés et a autorisé l'exportation. L'Agence de la biomédecine a fait appel et a demandé un sursis à exécution. La cour administrative d'appel de Versailles a refusé ce sursis à exécution. Dans cette configuration, l'Agence de la biomédecine a autorisé l'exportation,

n'ayant pas d'autre motif de refus que la limite d'âge pour procréer pour les pères. L'Agence de la biomédecine poursuit l'instance d'appel et ira le cas échéant jusqu'à la cassation. En effet, elle a besoin d'une clarification sur l'interprétation de la loi de bioéthique. En l'attente de cette interprétation nationale, elle compte poursuivre ses recours juridictionnels.

Journée nationale de réflexion sur la greffe

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine rappelle que la journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe et de reconnaissance aux donneurs se tiendra le 22 juin sur l'ensemble du territoire. L'Agence communiquera quelques jours avant cette date et diffusera le même spot télé « tous concernés » que l'année dernière. Le spot sera toutefois plus court cette année, afin qu'il soit davantage diffusé et touche donc plus de personnes. Cette année, la voix off sera assurée par Marina Foïs, qui a accepté cette mission à titre gracieux.

Collaboration avec le CCNE

Le Président du conseil d'orientation signale qu'il a rencontré le nouveau président du CCNE. Cet entretien lui a permis d'évoquer l'avis que le conseil d'orientation devrait rendre à l'automne sur un projet de recherche où la culture des embryons serait poursuivie au-delà de sept jours.

Par ailleurs, s'agissant de la révision de la loi de bioéthique qui devrait intervenir en 2018 ou en 2019, le président du CCNE souhaite demander à plusieurs interlocuteurs (INSERM, Agence de la biomédecine, etc.) de lui faire connaître les sujets qu'ils jugent importants dans le cadre de cette révision.

3. REFLEXIONS SUR L'AGE DE PROCREER EN AMP (APPROBATION)

Le Président du conseil d'orientation demande à Louis Bujan de présenter les dernières modifications du texte. Il demandera ensuite au conseil d'orientation d'en débattre, puis d'approuver le texte.

Le projet de texte est exposé à l'écran. Les modifications proposées font l'objet de discussions.

A l'unanimité, le conseil d'orientation approuve le texte sur l'âge de procréer en AMP.

4. DOSSIERS D'AUTORISATION

Recherche sur l'embryon :

RE17-001I : Inserm/I-Stem, Evry, C. Monville

Philippe Jonveaux présente ce dossier.

A l'unanimité, la demande d'autorisation recueille un avis favorable.

RE17-002R : Inserm/I-Stem, Evry, B. Dalle

Patrick Niaudet présente ce dossier.

A l'unanimité, la demande d'autorisation recueille un avis favorable.

RE17-003C : CECS/I-Stem, Evry, M. Peschanski

Agnès Lévy présente ce dossier.

Sur un plan juridique, un membre du conseil d'orientation demande s'il pourrait être problématique dans quelques années, lorsque Monsieur Peschanski prendra sa retraite, que l'autorisation soit accordée à une UMR rattachée à une association loi 1901.

Un membre de l'Agence de la biomédecine répond que l'autorisation serait délivrée à I-Stem, et pas à une personne physique en particulier. En cas de changement de la personne responsable de la conservation, une demande de modification devra être transmise à l'Agence de la biomédecine.

A l'unanimité, la demande de renouvellement d'autorisation recueille un avis favorable.

La séance est levée à 12 heures 15.